



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **36**
- représentés : **11**
TOTAL **47**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 09 novembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

| | | |
|---|--|---|
| <i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe | <i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> - M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint | <i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire - M. Marc DECKERT, Adjoint Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun. |
| <i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire - | <i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe | M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun. |
| <i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> - M. Fabien SCHMITT, Adjoint | <i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe | |
| <i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> - M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun. | <i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire - | <i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint |
| <i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> - - M. David PAULY, Cons. Mun. | <i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire - - | <i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe |
| <i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Laetitia FALEMPIN, Adjointe | Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint - | <i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint - |
| <i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe - | Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. - | <i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe |
| | | <i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe |

Membres représentés :

| | |
|------------------------------|---|
| Mme Laetitia MARTZ | ayant donné procuration à M. Fabien SCHMITT |
| Mme Marie-Reine FISCHER | ayant donné procuration à M. Laurent JUSZCZAK |
| M. Gilbert ROTH | ayant donné procuration à M. David PAULY |
| Mme Marie-Mad. IANTZEN | ayant donné procuration à M. Julien HAEGY |
| M. Philippe BUCHMANN | ayant donné procuration à M. Laurent FURST |
| Mme Marianne WEHR | ayant donné procuration à M. Denis TOURNEMAINE |
| M. Philippe HEITZ | ayant donné procuration à Mme Catherine WOLFF |
| M. Martial HELLER | ayant donné procuration à M. Gilbert STECK |
| Mme Marie-Bernadette PIETTRE | ayant donné procuration à M. Jean-Michel WEBER |
| Mme Caroline PFISTER | ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE |
| M. Nicolas WEBER | ayant donné procuration à M. Alain VON WIEDNER |

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

**OBJET : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES – ZONE D’ACTIVITES A DUTTLENHEIM :
CESSION FONCIERE**

N° 23-101

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU les délibérations N° 2022-3-023 du 4 avril 2022 et N° 2023-8-070 du 27 octobre 2023 du Conseil Municipal de la Commune de DUTTLENHEIM tendant à la cession foncière de biens immobiliers classés en zone UX au Plan Local d’Urbanisme ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe transférant notamment de plein droit la compétence en matière de développement économique aux Communautés de Communes, avec effet au 1^{er} janvier 2017 ;

CONSIDERANT dans ce contexte, que la Communauté de Communes est amenée à donner son accord à cette transaction foncière ;

CONSIDERANT que la conclusion d’une convention tripartite entre l’acquéreur, la Commune de DUTTLENHEIM et la Communauté de Communes est ainsi préconisée ;

VU en outre, l’avis du service des Domaines à ce titre, en date du 28 septembre 2023 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 19 octobre 2023 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l’unanimité
donne son accord**

à la vente par la Commune de DUTTLENHEIM à l’entreprise Loisirs Campings-Cars ou toute personne physique ou morale se substituant à elle, des terrains classés au Plan Local d’Urbanisme de la Commune de DUTTLENHEIM en zone UX et cadastrés comme suit :

Commune de DUTTLENHEIM

| <u>Section</u> | <u>N° de parcelle</u> | <u>Contenance</u> |
|----------------|-----------------------|-------------------|
| 57 | 2 | 24,94 ares |

au prix de 4.000 € l’are, la transaction foncière totale s’élevant ainsi à 99.760 €,

précise

que le montant de cette cession revient à 100 % à la Commune de DUTTLENHEIM, en raison de l’absence d’investissements de la part de la Communauté de Communes au titre des travaux de viabilisations du bien considéré,

autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document ou acte concourant à la présente cession foncière, notamment la convention tripartite entre l'acquéreur, la Commune de DUTTLENHEIM et la Communauté de Communes.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Marc DECKERT



Le Président,

Laurent FURST



Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 10 novembre 2023
- publication sur le site internet le : 10 novembre 2023

Acte à classer**DE-23-101**

| | | | |
|----------------|---------------------------------|--------------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-10T10-04-08.00 (MI248747615)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20231109-DE-23-101-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES - 7 - ACTIVITES
A DUTTLENHEIM : CESSION FONCIERE
Date de décision : 09/11/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [23-101 DEV ECO ZA DUTTLENHEIM](#) Multicanal : Non
[CESSION FONCIERE.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 10/11/23 à 10:04

Date 10/11/23 à 10:04

Date 10/11/23 à 10:09

Par [SEGUIN Muriel](#)Par [SEGUIN Muriel](#)